

REVUE DE PRESSE

« La liberté d'information (FOI) ... est inhérente au droit fondamental à la liberté d'expression, tel qu'il est reconnu par la Résolution 59 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée en 1946, ainsi que par les Articles 19 et 30 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), qui déclarent que le droit fondamental à la liberté d'expression englobe la liberté de « *chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit* ».

Tayeb ZITOUNI « Il faut respecter les moudjahidines »

Source : <http://www.lesoirdalgerie.com/articles/2017/01/29/article.php?sid=208471&cid=2>

Extrait :... Durant son discours prononcé au siège de l'Organisation nationale des moudjahidine, le ministre a tenté de rassurer les présents qui étaient quelque peu toujours remontés contre ce qu'ils qualifient d'atteinte à leur dignité par l'ex-wali de Skikda (ex Philippeville) qui leur aurait manqué de respect. Sans pour autant revenir sur le sujet, l'intervenant s'est contenté de les couvrir d'éloges quant à la haute considération dont ils jouissent et la reconnaissance de l'Etat et du peuple et le respect envers leurs sacrifices.



Ndlr : Il existe des propos et des réalités différentes : Ci-dessus la tombe anonyme et négligée par les autorités algériennes du moudjahid Si KOUIDER AL-TITRAOUI (Source journal algériepatriotique).

A ce sujet, il rappellera les efforts menés par son ministère pour mettre un terme à la bureaucratie qui entrave les démarches administratives des moudjahidine et des ayants droit. Tayeb ZITOUNI a mis en garde contre les menaces qui pèsent sur l'Algérie en raison de sa stabilité et de sa prospérité, le ministre dira **qu'à ce jour, la France n'a pas digéré son échec colonial. «Et les Français eux-mêmes ont ce complexe de la défaite»**, dit-il.

Les questions récurrentes ont une nouvelle fois été abordées par le ministre qui affirme qu'il existe des contacts avec la partie française pour récupérer les crânes des chohada déposés au musée de Paris ainsi que les ossements de tous les chohada, et d'autres dossiers dont celui des archives nationales détenues par la France. Sans oublier les **indemnisations relatives aux tests nucléaires** dans le Sud algérien et les disparus durant la guerre de Libération, dont l'Algérie ne cessera de revendiquer réparation, a ajouté le ministre.

Algérie : La fin des opérations de déminages...

Source : http://www.huffpostmaghreb.com/malika-rahah/la-guerre-apres-la-guerre_b_14474568.html?utm_hp_ref=algeria

Il y quelques jours, l'Algérie annonçait la fin des opérations de déminage concernant les mines datant de la guerre d'indépendance. 55 ans après la fin d'une guerre durant laquelle on estime que 11 ou 12 millions de mines ont été posées.



Madame Malika RAHAL, historienne, chargée de recherche au CNRS développe une thèse qu'il est intéressant de lire, tout en étant prudent compte tenu de son positionnement favorable pour l'Algérie.

Extrait les plus importants de cette thèse : « L'achèvement de l'opération de déminage couronne plus de 50 années d'efforts continuels et de travail sur le terrain pour l'éradication définitive du fléau des mines de notre pays, ce qui a permis la destruction de 8.854.849 mines.

Il y a une forte émotion à penser que cette guerre --qui a une si grande place dans les imaginaires de certains d'entre nous (et dans nos vies professionnelles, quand on s'en est fait l'historienne)-- a continué de tuer jusque que très récemment, faisant d'anachroniques blessés et invalides dont certains n'ont pas connu le conflit. Et qu'il a fallu tant de travail pour nettoyer de sol du pays d'armes qui ont continué à faire la guerre après la guerre. Le porte-parole de l'État-major a poursuivi :

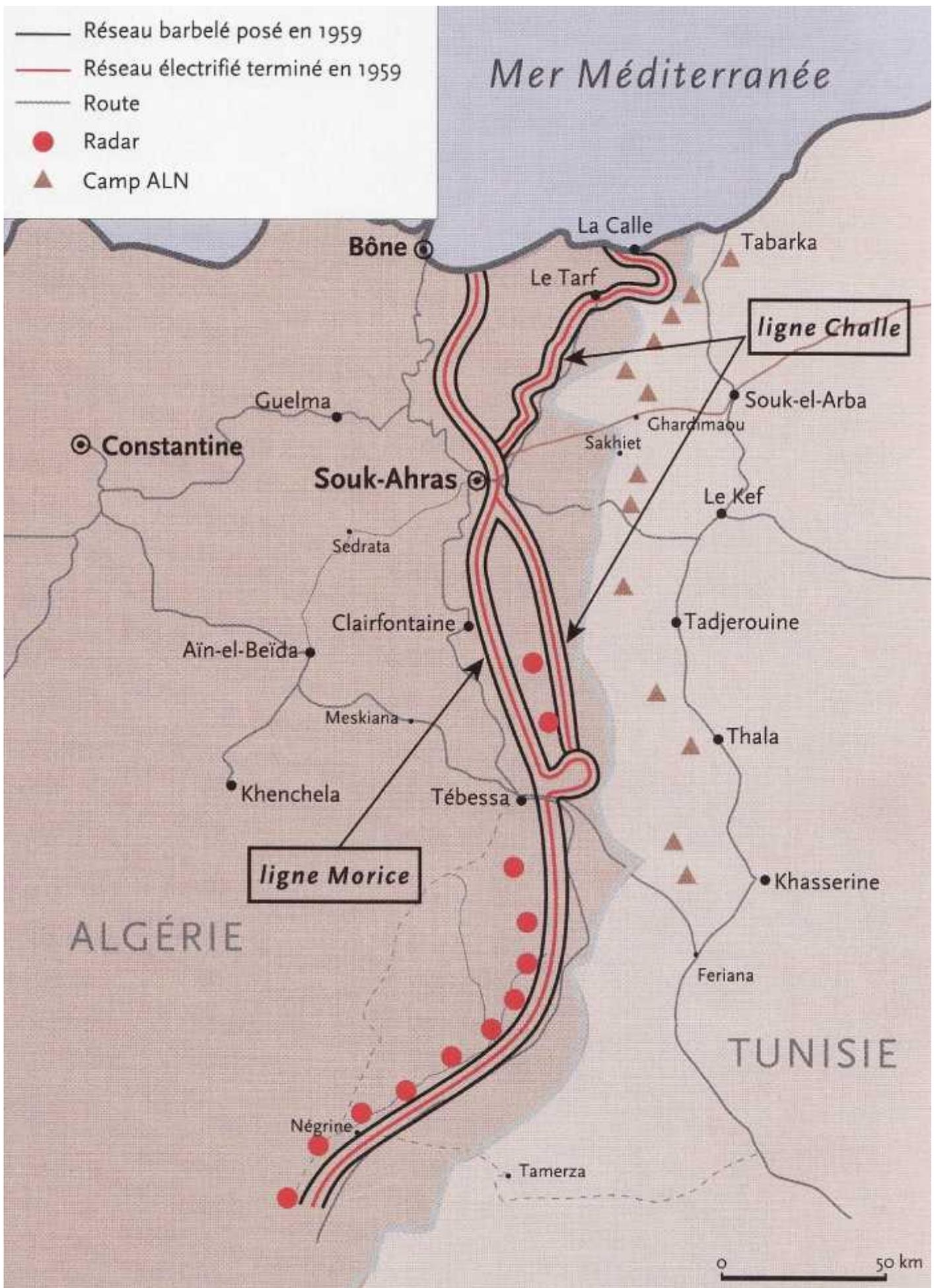
"Ce fléau hérité de la période coloniale [...] a coûté la vie à des citoyens innocents et causé des milliers de victimes tout au long des bandes frontalières Est et Ouest du pays, que ce soit durant la période coloniale ou même après l'Indépendance, et confirme une fois encore le professionnalisme et la compétence caractérisant les unités spécialisées chargés de cette mission délicate".

Dans la dernière phase de la guerre d'indépendance, l'armée française avait coupé les maquis de l'intérieur du pays des bases de l'extérieur, au Maroc et en Tunisie, par la construction de lignes dites « *Challe* » et « *Morice* » le long des frontières nord du pays. Associant lignes électrifiées, barbelés et champs de mines, elles devaient empêcher le ravitaillement des maquis. Couplées avec les grandes opérations (Turquoise, Topaze et autres Jumelles), elles permettaient de liquider les combattants, au sens fort du terme. Rappelons que c'est l'époque où sont mises en place de vastes zones interdites, desquelles la population est chassée, pour assécher les maquis. L'impact de toutes ces mesures sur le peuplement du pays, sur l'agriculture, sur l'environnement, les troupeaux et la végétation est donc colossal, et joue sur les circonstances de la fin de la guerre.

La guerre après la guerre

Dès le mois de mars 1962, lors de la signature du cessez-le-feu, les autorités algériennes alors basées à l'extérieur mesuraient l'étendue du problème : les réfugiés étaient nombreux, ils devaient pouvoir rentrer chez eux, mais leurs villages étaient bien souvent détruits et inhabitables. Les diplomates américains rendent compte d'une discussion qu'ils ont eue le 26 mars 1962 avec le responsable du bureau du FLN à New York, Abdelkader CHANDERLI, qui parle alors au nom du gouvernement provisoire : Discutant la situation des réfugiés, Chanderli dit « *qu'on pourrait décider de repousser le retour des réfugiés au Maroc et en Tunisie. Bien des régions dont ils sont originaires ont été complètement minées. La suppression de ce danger pourrait prendre des mois selon si les plans des champs de mine de l'armée française sont ou non rendus disponibles. On a donc considéré qu'il valait mieux de maintenir les réfugiés où ils sont en attendant qu'ils puissent revenir avec de réelles perspectives de relancer leurs exploitations et de reconstruire leurs maisons* »

On le sait donc aujourd'hui, ce ne sont pas quelques mois qui auront été nécessaires à l'achèvement du déminage mais 55 ans. Les réfugiés quant à eux n'ont pas attendu si longtemps, et l'idée de les faire rester sur place a vite été abandonnée. Mais de fait, conformément aux propos de CHANDERLI, les accidents touchant les civils (souvent les bergers et les enfants, mais en réalité toute la population) se sont multipliés dès que les populations sont rentrés dans les anciennes zones interdites et les zones frontalières. Ils n'ont cessé que très récemment, comme en témoignait régulièrement la presse algérienne.



L'exemple de la frontière tunisienne ©Saber68 -- Travail personnel à l'aide du logiciel cartographique ARCTIQUE licence CC BY-SA 3.0

Face à un tel danger, et dans les bouleversements de l'année 1962, les rumeurs les plus folles circulent. On dit qu'on aurait utilisé les harkis pour déminer. L'une des sources citées pour valider ces rumeurs est un rapport du Comité internationale de la Croix Rouge (CICR), citée notamment par **Fatima BENSNAÏ LANCOU et à sa suite, par Pierre DAUM. Elle m'a sauté aux yeux, car --je vous l'ai peut-être déjà dit-- j'ai eu l'occasion de travailler dans ces mêmes archives récemment. J'ai retrouvé sans mal le fameux « rapport de mission en Algérie »** pour la période 19-25 février 1963.

Or, ce qui me frappe en relisant le rapport, c'est l'incertitude avouée de leurs auteurs, qui ne cachent pas essayer simplement à cette date de réunir tous les « *on-dit* » collectés sur le sort des harkis (toutes précautions qu'ignorent ceux qui les citent).

NDLR : *Le dire c'est bien, le prouver c'est mieux. Où sont les preuves d'une telle négation ? Quand on sait comment l'Algérie instrumentalise à son profit l'histoire...*

Le but du CICR, en ce mois février 1963, est de préparer une mission à venir. Ce document n'est donc pas un rapport après enquête, mais un assemblage de ce qui se dit pour enquêter. En février 1963, le CICR négocie avec les autorités algériennes le périmètre de la mission à venir. Après la rencontre avec BEN BELLA le 21 février 1963, ce périmètre est enfin défini : **le CICR travaillera uniquement sur la question des disparus « européens » et sur la situation des harkis**, au cours d'une mission se poursuit jusqu'à la fin du mois d'août 1963.

NDLR : *L'action du CICR fait suite à une demande du gouvernement français et celui-ci les dédommage d'un montant de 684 412 francs suisse, au titre des décomptes des frais de missions (pour les recherches exclusivement françaises).*

Ce que révèle toutefois la plongée dans ces archives, c'est la guerre après la guerre, qu'on ne peut comprendre qu'en la prenant dans sa globalité. Le contexte est bien loin d'être pacifié, car le retour à la paix ne se décrète pas d'un jour à l'autre. La tension est encore très grande jusqu'à l'été et même jusqu'à la fin de l'année.

En décembre 1962, le journaliste du Monde André PAUTARD raconte ce retour des réfugiés à SOUK AHRAS dont, dit-il, la population a doublé entre mai et décembre 1962, et 60 000 nouveaux habitants se sont installés dans l'arrondissement.

Lorsque le cessez-le-feu eut rouvert les portes du barrage, on assista à un reflux : emportant avec eux quelques hardes, un maigre bétail et peu ou pas d'argent, les réfugiés algériens rentrèrent dans leur pays. Entre la ligne *Morice* et la ligne *Challe* s'étendait une large bande de terrain où, quelques années auparavant, ils cultivaient leurs champs. Sillonnées de réseaux électriques, minées, ces terres demeurent interdites, et ceux qui ont pu se réinstaller sur le territoire de leur douar ne peuvent les travailler.

Depuis le mois de juin, près de trois cents réfugiés ont été hospitalisés à Souk-Ahras pour subir une amputation, après avoir sauté sur une mine. Les uns ont perdu une jambe, les autres un pied ou un bras, d'autres encore ont reçu des éclats dans les yeux et sont devenus aveugles. Ce sont pour la plupart des jeunes gens qui essayaient de gagner quelque argent en récupérant précisément les fils de fer barbelés de l'ancien barrage électrifié, ou encore qui, témérairement, essayaient de dégager les mines pour en vendre le plomb et le cuivre. À Souk-Ahras, on ne tente pas de placer des prothèses sur les moignons : on ampute le membre. Aussi croise-t-on fréquemment dans les bidonvilles de ces éclopés s'appuyant maladroitement sur des béquilles.

La zone du barrage, en effet, n'est pas encore déminée : au départ des troupes françaises, les plans de minage dressés par les **soins du génie militaire ont été généralement remis aux autorités algériennes**. Mais celles-ci ne disposent pas de techniciens en nombre suffisant pour effectuer le déminage.

De plus, sous l'action des pluies, les terres ont glissé, entraînant les mines, si bien qu'actuellement bon nombre de plans sont périmés...

Il faudrait, pour assainir le barrage algéro-tunisien, de gros crédits et de longs délais : une société italo-allemande a été pressentie, qui réclame 2 milliards d'anciens francs. En attendant, les panneaux à tête de mort plantés un peu partout par l'armée française continuent de jalonner les pistes du djebel interdit.

Les premières équipes de déminage de l'après-guerre ont été créées en 1963, équipées et formées en collaboration avec les soviétiques, pour travailler aux frontières

Déminage en temps de guerre

Ce n'était pourtant pas la première fois que l'armée algérienne se formait au déminage. A l'époque de l'Armée de Libération nationale, durant la guerre, on formait déjà des soldats au déminage pour leur permettre de franchir

les frontières et de rentrer dans le pays. Au camp de Kibdani au Maroc --qui pouvait accueillir 2000 hommes--, une section du barrage frontalier ait été entièrement reconstituée dans le camp pour permettre la formation. L'affectation dans une unité chargée du déminage était considérée comme l'une des plus dangereuses.

Ainsi, Mohamed Kamel Eddine Abdelwahad raconte-t-il son affectation, le 15 avril 1961, une section de déminage au niveau de la ligne *Morice*, à la frontière marocaine : « *Je venais d'être nouveau condamné à mort parce que je ne pensais pas pouvoir rattrapper aux mines* ». Malgré la forte mortalité, c'est ce travail qui permet de soulager l'asphyxie des maquis, de faire entrer des armes, d'évacuer des blessés, et d'organiser un semblant de relève.

Quant à Abdelmalek OUASTI (1943-2009), il est affecté à la zone frontalière du nord-ouest du pays, en zone interdite. Ses mémoires sont marquées par la tension d'une vie où le moindre faux pas peut vous être fatal. Ce n'est pourtant pas la mort elle-même qui fait peur, car « *chacun de nous sait trop bien qu'il est là pour cela. L'idée de mourir ne l'effleure guère, car elle est si naturelle que l'esprit ne s'y attarde pas.* » Mais imaginer mourir dans un champ de mine, c'est autre chose. C'est imaginer son corps déchiqueté : « *La zone interdite est minée. Les abords du réseau barbelé sont parsemés d'engins de toute sorte savamment piégés. Un geste inconsidéré, une fraction de seconde d'inattention et voilà un effarant cercle de feu et de fer qui soulève le sol. Il ne restera que des débris de celui ou de ceux qui se sont retrouvés à l'intérieur de ce cercle* » [Ouasti, Abdelmalek. Le démineur. Anep. Alger: anep, 2003.]

55 ans de déminage

Après l'indépendance, les opérations de déminage lancées en 1963 se sont poursuivies jusqu'en 1988, période durant laquelle plus de 7 millions de mines auraient été détruites. Rien n'est dit de la raison de l'interruption des opérations en 1988, mais on peut imaginer que les coupes budgétaires des années 1980 n'y sont pas étrangères, et qu'avec le début de la Décennie noire, l'effacement de ce qui restait encore des traces de la « *guerre d'avant* » n'était plus une priorité.

Les opérations n'ont ensuite repris qu'en 2004, suite à l'adhésion de l'Algérie de la convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel en 2000. C'est cette seconde phase qui s'achève aujourd'hui et met un point final au déminage des zones minées durant la guerre d'indépendance. Elle a fait de l'Algérie un pays en pointe pour le déminage humanitaire, qui a notamment accueilli en 2014 troisième conférence du programme arabe sur les actions de déminage humanitaire du Centre International de Déminage Humanitaire (GICHD).

Au moment de la ratification de la Convention [en 2000], l'Algérie se trouvait dans un contexte post-conflituel assez lointain. Plus de 40 ans nous séparaient de la fin des hostilités et, partant, de la pose des premières mines antipersonnel. Cependant, les risques d'accidents du fait des mines subsistaient toujours [...].

La quantité restante était de 3 000 000 de mines posées, soit 1 mine par habitant des régions frontalières selon une estimation établie en rapportant la surface restant à déminer à la densité moyenne de pose constatée. Les emplacements initiaux des mines avaient, probablement, changé de place du fait de l'action de certaines conditions climatiques comme le ruissèlement des eaux et les vents. De plus, les profondeurs de ces emplacements étaient plus importantes car la mine, naguère posée à même le sol, s'est, inévitablement, recouverte de sédiments au cours du temps...

...Du fait de sa localisation en certains endroits, le long des frontières avec le Maroc et la Tunisie et des longs travaux de nettoyage intensif et systématique déjà entrepris, la menace a été estimée comme étant résiduelle. Elle était toujours d'actualité, mais sa manifestation était de moins en moins dramatique. Elle était, surtout, sans commune mesure avec la menace, actuelle et plus dramatique, par engins explosifs improvisés utilisés par les hordes terroristes.

Pour lire l'intégralité de cet article se référer au lien mentionné en tête.

Algérie : Livres traitant de la Révolution soumis à l'approbation...

<http://www.algerie-focus.com/2017/01/importation-de-livres-ouvrages-traitant-de-revolution-soumis-a-lapprobation-ministere-moudjahidine/>

Le décret exécutif n° 17-19 du 17 janvier 2017 « fixant les modalités de mise en œuvre de la procédure de dépôt de la liste des titres de livres importés avant distribution en Algérie » vient d'être publié au Journal officiel. Il en ressort que les importateurs n'auront pas le droit de commercialiser les

livres qui traitent des questions du mouvement national et de la révolution algérienne qu'après avoir reçu l'aval du ministère des Moudjahidine.

En effet, l'article 2 stipule qu' « à l'exception du livre religieux et du livre parascolaire, l'importation du livre sur support papier, numérique ou électronique, édité à l'étranger, destiné à la vente, à la lecture publique ou au don en Algérie, est soumise à la procédure de dépôt de la liste des titres auprès des services du ministère chargé de la culture avant leur distribution ». Ainsi, l'importateur n'a qu'à déposer une liste contenant « le titre complet du livre, le nom de l'auteur ou des auteurs, le nom de l'éditeur, l'année et la langue d'édition, le numéro international normalisé du livre (ISBN), le cas échéant et le nombre d'exemplaires importés ».

Concernant les livres traitant des questions du mouvement national et de la révolution algérienne, il doit joindre deux exemplaires (article 3). Ceux-là sont automatiquement soumis à la lecture, indique-t-on dans ce même décret. Le ministère de la Culture doit rendre sa réponse à l'importateur au bout de 30 jours. Si celui-ci n'a pas reçu de réponse, il est automatiquement autorisé à commercialiser ses livres.

Pour les livres portant sur l'histoire de la révolution algérienne, «les services du ministère chargé de la culture sont tenus de solliciter l'avis des services du ministère chargé des moudjahidine» (article 6). Dans le cas où le contenu ne plait pas, une interdiction de distribution sera remise à l'importateur en question.

Notons que le financement des films relatifs à la guerre de libération nationale est déjà soumis à l'autorisation du ministère des Moudjahidines.

NDLR : Si ce n'est pas de la censure c'est quoi ? Ils restent encore figés, en 2017, dans le moule étroit d'un récit national contrôlé par l'Etat et ainsi subordonne l'histoire à leur propagande.

Algérie : Des retraités convoqués pour confirmer leur existence

Source : http://www.elwatan.com/actualite/consulat-de-france-des-retraites-convoques-pour-confirmer-leur-existence-31-01-2017-338264_109.php

Des retraités algériens, percevant des pensions des caisses françaises, ont été priés de se présenter au consulat de France, à Annaba (*Ex Bône*), pour confirmer leur existence.



C'est ce que nous avons appris d'une source fiable, qui indique que le paiement des pensions de plusieurs retraités est interrompu depuis plusieurs mois. «*Et même après s'être déplacés jusqu'au consulat de Annaba, le paiement des pensions n'a pas été rétabli, cela dure depuis le mois d'août 2016* », indique notre source, très au fait,

par ailleurs, de la situation de ces retraités. « Vous recevrez une réponse par courrier » est la réponse de ces caisses à tout retraité voulant se renseigner sur l'interruption du paiement de sa pension.

Dans le courrier reçu, il est demandé à ces retraités de se présenter au consulat de France à Annaba munis de la convocation, d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un extrait de naissance. Sur place, des agents consulaires procèdent à la vérification de l'existence du retraité avant de prendre ses empreintes digitales.

De nombreux retraités, dont certains ont été ramenés sur une civière à cause de leur état de malades alités, ont été contraints de faire des déplacements à Annaba pour confirmer à ces caisses, par le biais du consulat de France, qu'ils sont bel et bien en vie. Plusieurs organismes de retraite, dont la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), la Caisse régionale d'assurance vieillesse (CRAV) et la Caisse d'assurance retraite et de la santé du travail (Carsat), ont pris ces mesures à l'encontre de certains de leurs affiliés algériens, croit-on savoir auprès de la même source.

Au consulat de France, à Annaba, que nous avons contacté par téléphone, une voix, qui s'est dite non autorisée pour se confier à la presse, a confirmé que des retraités algériens sont orientés à titre exceptionnel, et à la demande de leurs caisses en France, à cette représentation consulaire pour vérifier certains documents. Les retraités, nous a-t-on indiqué, sont reçus durant les jours ouvrables pour ces vérifications.

NDLR : On peut les comprendre l'Algérie est le pays qui a le plus de centenaires (ils ne meurent pas, officiellement, dès lors qu'ils ont une pension...).

Algérie : Rions un peu...

Relevé dans le journal TSA : <http://www.tsa-algerie.com/20170201/ali-haddad-refuse-de-participer-a-debat-lalgerie-qui-se-tient-france/>

Le président du FCE, Ali HADDAD, refuse de participer à un petit déjeuner-débat prévu le 7 février prochain à Paris sur « l'Algérie de demain », organisé par l'Institut de prospective économique du monde méditerranéen (IPEMED).

MONSIEUR JEAN LOUIS GUIGOU
PRESIDENT - IPEMED

Monsieur le Président,

Je vous écris au sujet de l'invitation que vous m'avez adressée pour participer le 07 février courant au petit déjeuner-débat qu'organise IPEMED sur le thème « l'Algérie de demain ».

En ma qualité de Président du Forum des Chefs d'Entreprise d'Algérie, je dois vous indiquer, Monsieur le Président, que je considère que le débat projeté porte sur un thème qui ne peut se traiter en dehors de l'Algérie.

Pour quelles raisons : La décision d'Ali Haddad intervient quelques jours après la publication d'un rapport parlementaire français sur la situation au Maghreb. Ce rapport décrit l'Algérie comme un pays au bord du gouffre, pointe les faiblesses de l'économie algérienne, évoque la maladie du président Abdelaziz Bouteflika et les ambitions présidentielles du chef de l'État-Major de l'ANP.

